



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **27 juin 2011**

Délibération n° 2011-2346

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 3°**

objet : **Aménagement du tènement des anciennes usines RVI - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement**

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 juin 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 juin 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthelémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne JC.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacquet (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

Séance publique du 27 juin 2011**Délibération n° 2011-2346**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Aménagement du tènement des anciennes usines RVI - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le tènement des anciennes usines RVI est situé au sud du 3° arrondissement de Lyon, entre l'avenue Lacassagne et le cours Albert Thomas. Cet ensemble immobilier, acquis en totalité par la Communauté urbaine de Lyon en 2002, se développe sur plus de 7 hectares.

Le site est organisé aujourd'hui en deux parties :

- la partie sud : la collectivité a autorisé la Société d'enseignement professionnel du Rhône (SEPR) à y regrouper ses activités d'enseignement. La SEPR a réalisé un lycée d'enseignement professionnel et accueille, depuis la rentrée 2005 en alternance, 2 000 élèves.

- la partie nord, d'environ 4,5 hectares : objet du présent projet d'aménagement visant à poursuivre la requalification de cette friche industrielle. Les objectifs du projet d'aménagement sont :

- conforter la place de l'enseignement,
- développer un programme économique en lien avec la fonction d'enseignement,
- offrir de nouvelles potentialités aux habitants avec la réalisation de plusieurs équipements publics,
- ouvrir le site sur le quartier,
- conserver et valoriser le patrimoine architectural protégé, notamment en "ré-investissant" le mur Feuillat (et ses sheds) ainsi que la verrière.

La Communauté urbaine de Lyon a engagé, en 2010, des études urbaines qui ont permis de définir les éléments de programme suivants :

- conforter le campus avec l'extension de la SEPR, l'installation de la Fédération compagnonique des métiers du bâtiment (FCMB), la réalisation d'une unité d'hébergement d'environ 200 lits,
- permettre le développement d'un petit parc d'activité en réhabilitation partielle des sheds de la rue Feuillat,
- réaliser un parc public d'environ 8 000 mètres carrés, une bibliothèque et des logements sociaux (27 logements, soit 2 730 mètres carrés),
- créer une voie est-ouest entre les rues Germain David et Elie Paris et procéder à un réaménagement partiel de la rue Rochemaix portant, notamment, sur un élargissement des cheminements piétons.

Le schéma d'aménagement s'articule autour de cet axe est-ouest qui viendra rompre le caractère hermétique de l'îlot, participer à l'ouverture du tènement sur son environnement et renforcer le réseau mode doux du secteur, notamment en se raccordant à un axe fort nord-sud en cours de réalisation sur les rues Rebatel-Feuillat.

Cette voie sera traitée en zone apaisée, les vitesses automobiles seront réduites, la priorité étant donnée aux piétons et cycles.

A la croisée des quartiers de Grange Blanche, Monchat et Sans Souci, les équipements publics de proximité tels la bibliothèque et le parc seront fédérateurs de liens entre ces entités urbaines au fonctionnement autonome.

1 - Les démolitions préalables

Des intempéries et un incendie intervenus en fin d'année 2010 ont fortement dégradé l'état des bâtiments de la friche. Pour ces raisons et afin d'exclure l'état de danger encouru, il s'avère nécessaire de procéder à des démolitions partielles du bâti (12 000 mètres carrés environ). Ces démolitions se feront dans le respect des exigences posées par le projet de requalification de la friche et, notamment, la valorisation du patrimoine historique et architectural. Ces démolitions nécessiteront au préalable un nettoyage du site, la réalisation des diagnostics amiante-plomb et un éventuel audit déchets, l'évacuation des cuves fuel enterrées et la dépollution des terres associées. Ces interventions préalables ont débuté à la fin avril 2011, permettant de programmer les démolitions au 2^e semestre 2011.

2 - Les études de faisabilité

L'étude urbaine a permis d'esquisser, à la fin 2010, un schéma global d'aménagement pour les 4,5 hectares restant à requalifier et d'en vérifier, début 2011, la faisabilité technique et financière.

3 - La procédure de concertation

Il convient désormais d'ouvrir la concertation préalable à la mise en œuvre de cette opération d'aménagement, au sens de l'article L 300-2c) du code de l'urbanisme.

La procédure de concertation se déroulera selon les modalités suivantes :

Un dossier sera mis à la disposition du public :

- à la mairie d'arrondissement de Lyon 3, 215 rue Duguesclin, service des affaires décentralisées : du lundi au vendredi, de 8 h 45 à 16 h 45, le samedi de 9 h à 12 h, pendant l'été du 15 juillet au 21 août 2011 inclus : du lundi au vendredi, de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h 45 à 16 h 45,

- à l'accueil de l'hôtel de la Communauté urbaine de Lyon, 20, rue du Lac à Lyon 3^e : du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h.

Ce dossier comprendra, notamment :

- un plan de situation,
- un plan du périmètre de la concertation,
- un document explicatif présentant les objectifs du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations des personnes concernées.

Ce document pourra, en tant que de besoin, être complété par des éléments d'informations supplémentaires pendant toute la durée de la concertation.

Il est proposé que la concertation débute à partir du mois de juillet 2011 et reste ouverte jusqu'à la fin du mois de septembre 2011.

Un avis administratif annonçant le début de la concertation sera affiché à la mairie d'arrondissement de Lyon 3^e et à l'hôtel de la Communauté urbaine.

A l'issue de cette concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération du conseil de Communauté urbaine de Lyon.

4 - Les études de maîtrise d'oeuvre

Il convient, parallèlement, d'engager la procédure de désignation du maître d'œuvre afin de pouvoir débiter l'élaboration de l'avant-projet dès la clôture de la concertation. Les études de maîtrise d'œuvre porteront uniquement sur les travaux de voirie, à savoir la réalisation de la voie nouvelle et l'aménagement partiel de la rue Rochemaire, sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine de Lyon.

La Communauté urbaine de Lyon a inscrit la requalification de la friche RVI à Lyon 3^e dans la délibération n° 2008-0455 du conseil de Communauté du 15 décembre 2008 relative à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014. Cette action a été votée dans le cadre de la politique : Réaliser des grands projets structurants.

Une première individualisation partielle d'autorisation de programme, relative aux interventions de démolitions et portant sur un montant de 2 300 000 € TTC, a été approuvée par le conseil de Communauté du 18 avril 2011, compte tenu de la nécessité de faire cesser l'état de danger encouru.

La requalification de la friche RVI se fera par la cession et la mise à disposition de fonciers à des maîtres d'ouvrages publics et privés pour la réalisation, notamment, des différents programmes immobiliers. Elle appellera également la réalisation d'équipements publics, comme le parc, la bibliothèque, le maillage est-ouest entre les rues Germain David et Elie Paris ainsi que l'aménagement partiel de la rue Rochaix. Ces travaux de voirie, estimés à 2 350 000 € TTC, relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrages soumis aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée, relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée :

- la Communauté urbaine de Lyon, au titre de l'aménagement du domaine de voirie et des espaces publics,
- la ville de Lyon, au titre de la création d'espaces verts et de l'éclairage public.

Chaque collectivité assurera la maîtrise d'ouvrage et le financement des travaux relevant de ses compétences respectives.

Dans cette perspective, il est proposé l'individualisation complémentaire d'une autorisation de programme d'un montant de 410 000 € TTC, portant sur :

- 300 000 € d'études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la voie nouvelle et l'aménagement partiel de la rue Rochaix,
- 50 000 € de sondages de sols complémentaires,
- 60 000 € de provision pour frais de gardiennage pendant les travaux de désamiantage et démolition.

Ce chiffrage a été élaboré à partir d'estimations sommaires compte tenu de l'impossibilité de pénétrer sur la totalité du site encore occupé illicitement jusqu'au 26 avril 2011 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le projet d'aménagement du tènement des anciennes usines RVI à Lyon 3°,
- b) - les objectifs poursuivis par l'aménagement du tènement des anciennes usines RVI à Lyon 3°,
 - c) - l'ouverture et les modalités de la concertation préalable à l'opération d'aménagement du tènement des anciennes usines RVI à Lyon 3°, en application de l'article L 300-2c) du code de l'urbanisme.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale A2 - Réaliser des grands projets structurants, sur l'opération n° 2393 individualisée le 18 avril 2011.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisé est complété pour un montant de 410 000 € TTC, répartis comme suit :

- 110 000 € en 2011,
- 300 000 € en 2012.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 710 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2011.